

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2021

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4442)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 187

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« volontairement »,

le mot :

« sciemment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.